

**Centre sportif de Praz-Séchaud**  
**Mise en conformité et homologation du terrain de football**  
**Remplacement du terrain en gazon naturel par une pelouse en matière synthétique**  
**Remplacement de l'éclairage**

*Préavis N° 2015/05*

Lausanne, le 15 janvier 2015

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs destiné au remplacement du terrain en gazon naturel du Centre sportif de Praz-Séchaud par une pelouse en matière synthétique et à celui de l'éclairage existant.

**2. Le Centre sportif de Praz-Séchaud**

*2.1 Une réussite de l'intégration et de la socialisation par le sport*

Inauguré le 8 septembre 2012, le Centre sportif de Praz-Séchaud<sup>1</sup> répond aux besoins et aux attentes d'un quartier qui ne disposait, jusqu'alors, d'aucune infrastructure sportive majeure. Constitué autour d'un bâtiment abritant vestiaires et buvette, le centre sportif a non seulement une fonction sportive, mais aussi une vocation sociale forte, celle de créer un lieu identitaire pour l'ensemble de la population du quartier. Par les activités qui y sont organisées de façon régulière et encadrée, il favorise l'intégration de nombreux jeunes, garçons et filles, tout en contribuant à la diminution du sentiment d'insécurité vécu par une partie de la population.

La réussite du Centre sportif de Praz-Séchaud est aussi celle du FC Boveresses. Ce dernier a été fondé en 2007, à l'initiative de la « Société de développement des Boveresses-Eterpeys-Grangette-Praz-Séchaud », qui réfléchissait alors à une solution à la fois ludique, attractive et à même de réunir le plus grand nombre sans distinction d'âge et de sexe. Le succès a été immédiat. Dès ses premiers mois d'existence, le club accueille plus de 40 jeunes de 7 à 15 ans dans ses rangs. Au moment de la rédaction du préavis N° 2011/11, le FC Boveresses comptait plus de 120 membres de 5 à 32 ans, répartis dans sept équipes masculines, une équipe féminine et une école de football. Aujourd'hui, deux ans après l'inauguration du Centre sportif de Praz-Séchaud, ils sont plus de 260 dans quatorze équipes (des juniors F à la quatrième ligue) et une école de football. Une des richesses du club, et une de ses particularités, se situe dans le nombre important de filles qui y évoluent. Sur ses quatorze équipes, trois sont entièrement féminines, dont une d'adultes évoluant en quatrième ligue. L'autre caractéristique et richesse du club, reflet de la diversité du quartier, est l'intégration de jeunes de plus de 35 nationalités différentes. Le club de football et le centre sportif font ainsi office de lieux d'interculturalité et de socialisation.

---

<sup>1</sup> Préavis N° 2011/11, du 9 février 2011, « Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2010-2011, tome Iib, pp. 1278 ss.

Le FC Boveresses, de par ses caractéristiques, a fait l'objet d'une étude, commanditée sous l'égide du Contrat de quartier, menée par le Centre international d'études du sport (CIES) de l'Université de Neuchâtel, dont les résultats ont été publiés sous le titre « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux. » dans les cahiers du BLI<sup>2</sup>.

Sur la base d'entretiens et d'une enquête sociologique, cette dernière met en lumière les mécanismes intégrateurs du club. Au-delà de sa finalité première de regrouper les pratiquants d'une discipline sportive, le FC Boveresses a su mobiliser de nombreuses énergies, que ce soit au travers de l'organisation des équipes, de la gestion de la buvette ou du recrutement des entraîneurs et des bénévoles. L'intense activité du club entraîne donc un tissu de relations et d'interactions. Cette mobilisation des ressources est à mettre en lien avec la croissance rapide des effectifs. Parallèlement, l'existence d'une infrastructure récente située au cœur du quartier, à savoir le bâtiment regroupant vestiaires et buvette, a fortement contribué à faire de ce club de football un centre névralgique et une référence identitaire. Les témoignages rapportés insistent sur le rôle du centre sportif comme lieu de rencontre et de socialisation. Simultanément, l'état et les conditions de jeu offertes par le terrain font figure de préoccupation principale pour son comité.

L'étude du CIES met également en exergue la dimension interculturelle du FC Boveresses et constate à quel point les interactions qui s'y nouent entre individus aux identités multiples participent au développement de la vie locale et à la reconnaissance du quartier. Là encore, témoignages et données statistiques suggèrent que les différences s'estompent significativement sur et autour du terrain, de nombreux parents assistant aux matches. Pour autant, l'étude n'évite pas les difficultés rencontrées, les ressentis et les accrochages qui prouvent que le processus d'intégration à l'œuvre n'a rien de linéaire. Les défis liés à la consolidation de la gestion du club et à son assise administrative apparaissent eux-aussi distinctement dans le propos des chercheurs.

Enfin, et au-delà de sa dimension interculturelle, les auteurs de l'étude relèvent le rôle joué par le club dans la responsabilisation et l'éducation de ses jeunes membres. Coopération, respect des consignes et autres règles du jeu sont autant de vecteurs de comportements et d'apprentissages du « vivre ensemble ». *In fine*, il ressort explicitement des travaux du CIES que le FC Boveresses et le Centre sportif de Praz-Séchaud dépassent la seule thématique sportive et s'inscrivent résolument dans une perspective où intégration et lien social jouent un rôle majeur.

### **3. Le terrain de football de Praz-Séchaud**

#### *3.1 Etat et utilisation du terrain en gazon naturel*

Le terrain de football jouxtant le Centre sportif de Praz-Séchaud a été réalisé dans les années septante et intégré aux installations extérieures existantes destinées à la pratique du sport libre (paniers de basketball, courts de tennis et rampe de skate board). Il n'a donc pas été conçu pour la pratique officielle du football. Celle-ci prévoit une surface minimale (surface de jeu + dégagements de sécurité dans la largeur et la longueur) selon le niveau de jeu pratiqué. Toutefois, il permet la tenue d'entraînements et de matches d'équipes juniors (niveaux « Junior D » et inférieurs) et de l'école de football du FC Boveresses. Cependant, le succès du club et l'augmentation quasi exponentielle des entraînements en raison de la multiplication des équipes et du nombre de participants à l'école de football ont pour conséquence une utilisation du terrain intensive, difficilement compatible avec une surface en gazon naturel (périodes de repos, d'interdiction d'utilisation en cas de mauvais temps ou juste après une période de mauvais temps).

Quant aux équipes principales du club (FC Boveresses, 4<sup>ème</sup> ligue masculine et 4<sup>ème</sup> ligue féminine, FC Boveresses II, 5<sup>ème</sup> ligue masculine, Juniors B et C), elles doivent faire leurs matches « à domicile » sur d'autres surfaces lausannoises (terrain du COFOP à Valmont pour la première équipe masculine et centres

---

<sup>2</sup> Boillat Camille & Busset Thomas, « Le FC Boveresses : un club de football créateur de liens sociaux. » in Cahiers du BLI N° 7, novembre 2014, téléchargeable sous [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli) (publications / cahiers du BLI).

sportifs du Service des sports pour les autres équipes, plus particulièrement celui de Vidy pour les féminines). Outre les problèmes d'identification que cela peut engendrer, cette situation pose des problèmes organisationnels (transports, matériel, etc.).

### *3.2 Mise en conformité du terrain*

Comme indiqué, le terrain actuel ne permet pas aux équipes du FC Boveresses de pouvoir jouer sur place les matches des championnats dans lesquels elles sont inscrites. Pour être homologué, jusqu'à et y compris la 2<sup>ème</sup> ligue, il doit être élargi. Un réaménagement de la butte située au nord du terrain permettrait de disposer de la surface minimale nécessaire. Relevons que ces travaux sont d'ores et déjà prévus et financés, pour un montant de 300'000 francs, dans le cadre du préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, dont les conclusions ont été adoptées par votre Conseil dans sa séance du 21 janvier 2014<sup>3</sup>.

### *3.3 Remplacement du gazon naturel par un terrain en matière synthétique*

Actuellement, cinq terrains avec pelouse en matière synthétique sont mis à disposition des clubs de football et de hockey sur gazon de notre ville, à savoir :

- Zone sportive de la Blécherette (depuis 1989, remplacé en 2001 et 2014<sup>4</sup>).
- Centre omnisports de Grand-Vennes (depuis 1989, remplacé en 2004<sup>5</sup>).
- Centre sportif de Vidy, hockey sur gazon (depuis 1997, remplacé en 2012<sup>6</sup>) et football (depuis 2006<sup>7</sup>).
- Centre sportif de Chavannes (depuis 2008<sup>8</sup>).

Depuis plus de vingt-cinq ans, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution de la technologie dans ce domaine (création de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de tissage, etc.) permet de disposer de surfaces plus souples, plus résistantes, avec des fibres plus hautes (entre 50 et 60 mm), ce qui confère aux utilisateurs plus de confort et de meilleures sensations de jeu, tout en supprimant les risques de blessures dues aux brûlures (lors des chutes et des glissades). De plus, l'élimination et le recyclage de ces matériaux sont devenus plus faciles et plus respectueux de l'environnement.

Avant la pose du gazon en matière synthétique, le terrain de Praz-Séchaud devra être terrassé et assaini. Un drainage sera posé dans la grave servant de couche de fond en-dessous des lès de gazon synthétique. Un système d'arrosage automatique sera également installé.

### *3.4 Remplacement de l'éclairage*

Le système d'illumination du terrain de Praz-Séchaud, constitué autour de deux mâts d'éclairage, ne correspond plus aux standards actuels. L'agrandissement du terrain demandant le déplacement des mâts, il s'avère opportun de profiter de l'occasion pour remplacer le tout par un système plus performant et plus

<sup>3</sup> Préavis N° 2013/31, du 11 juillet 2013, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demandes de crédit-cadre. », BCC, à paraître.

<sup>4</sup> Ibidem.

<sup>5</sup> Préavis N° 2004/3, du 21 janvier 2004 « Centre omnisports de Grand-Vennes. Remplacement du terrain en matière synthétique. », BCC 2004-2005, tome I, pp. 516-521.

<sup>6</sup> Préavis N° 2011/45, du 5 octobre 2011, « Centre sportif de Vidy. Remplacement de la pelouse synthétique du terrain de hockey sur gazon. », BCC 2011-2012, tome II, pp. 250-257.

<sup>7</sup> Préavis N° 2005/75, du 20 octobre 2005, « Centre sportif de Vidy. Création d'un terrain en matière synthétique. Pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 297-302.

<sup>8</sup> Préavis N° 2007/13, du 15 mars 2007, « Centre sportif de Chavannes. Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage. », BCC 2006-2007, tome II, pp. 640-645.

économique. Ce système, similaire à celui qui sera installé autour du terrain de football de Grand-Vennes dans le cadre de sa réfection<sup>9</sup>, comportera six mâts d'éclairage.

### 3.5 Calendrier des travaux

Les travaux, dont la durée est estimée à six mois, seront conduits par l'unité technique du Service des sports. Leur ampleur ne permettra pas l'utilisation complète du Centre sportif de Praz-Séchaud durant cette période, hormis la buvette. S'agissant des diverses équipes et de l'école de football du FC Boveresses, des solutions seront trouvées avec le Service des sports, afin de maintenir les entraînements et les matches.

## 4. Aspects financiers

Les montants indiqués ci-dessous sont basés sur des devis estimatifs reçus par le Service des sports.

### 4.1. Coût des travaux

4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		<b>Fr. 1'250'000.-</b>
CFC 42 Places de jeux et de sports (agrandissement)	Fr. 300'000.-	
CFC 42 Places de jeux et de sports (pose d'un terrain synthétique)	Fr. 745'000.-	
CFC 44 Installations électriques (éclairage)	Fr. 150'000.-	
CFC 45 Arrosage automatique	Fr. 55'000.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE		<b>Fr. 5'000.-</b>
CFC 51 Autorisations et taxes	Fr. 5'000.-	
6. RÉSERVE		<b><u>Fr. 45'000.-</u></b>
TOTAL		<b><u>Fr. 1'300'000.-</u></b>

## 5. Incidences sur le budget

### 5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

#### 5.1.1. Plan des investissements

Le plan des investissements ne prévoit pas le montant de 900'000 francs faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif. Cependant, devant l'opportunité des travaux à entreprendre et l'intérêt à soutenir l'essor du FC Boveresses dont le rôle dépasse largement sa dimension sportive, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant et d'inscrire ledit montant lors de la prochaine mise à jour du plan des investissements. Le solde de 400'000 francs sera financé par le préavis N° 2013/31.

#### 5.1.2. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

<sup>9</sup> Préavis N° 2014/6, du 13 février 2014, « Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel. », BCC à paraître.



## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2015/05 de la Municipalité, du 15 janvier 2015 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 900'000 francs destiné au remplacement du terrain en gazon naturel du Centre sportif de Praz-Séchaud par une pelouse en matière synthétique et à celui de l'éclairage existant ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de dix ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud